

Le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman, Mémorial de la Shoah, Paris, 2015.

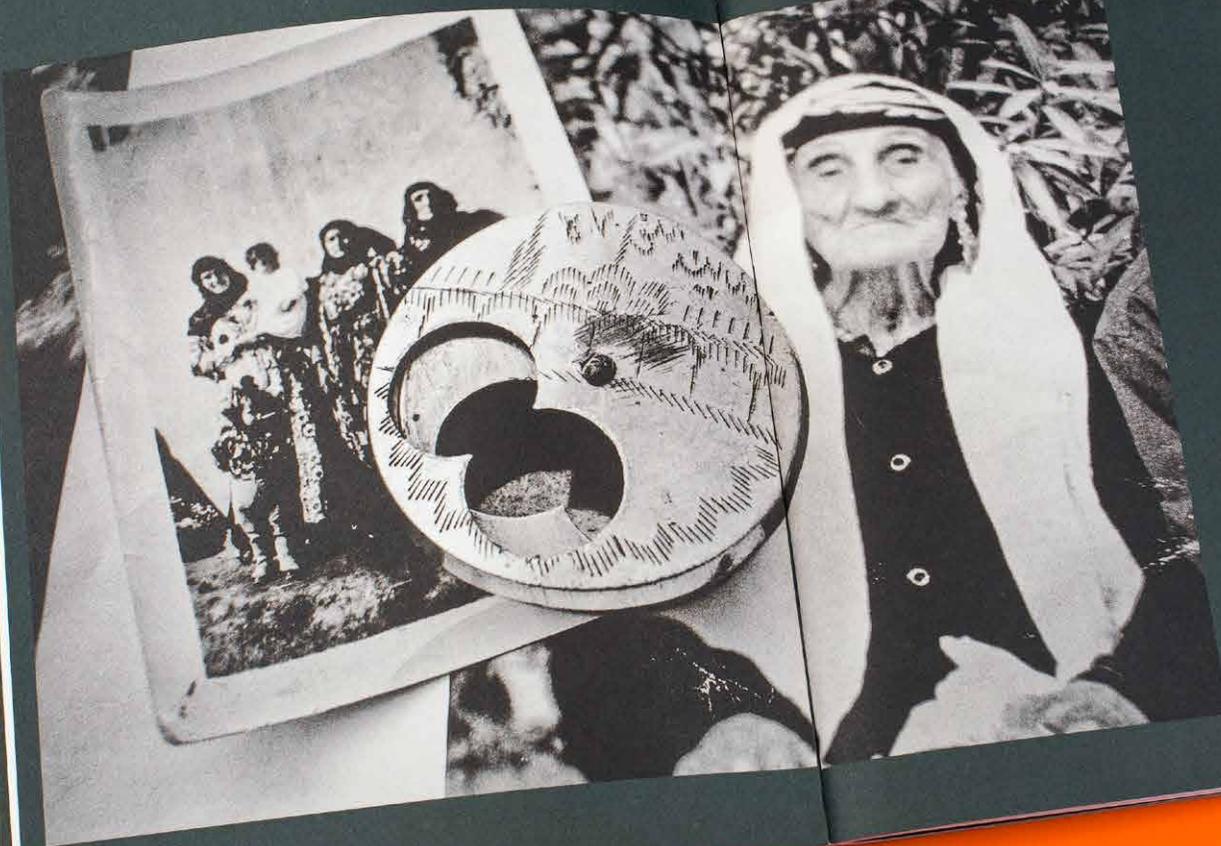
Claire Mouradian
Raymond Kévorkian
Yves Ternon

**Le
génocide
des
Arméniens
de
l'Empire
ottoman**

Stigmatiser Détruire Exclure

Éditions du Mémorial de la Shoah

La tabatière de Serpautie.
« Cette tabatière porte le souffle
de ma mère, et je voudrais
qu'elle retourne dans ma famille
arménienne. »
Photographe: Bardig Keoyoumdjian



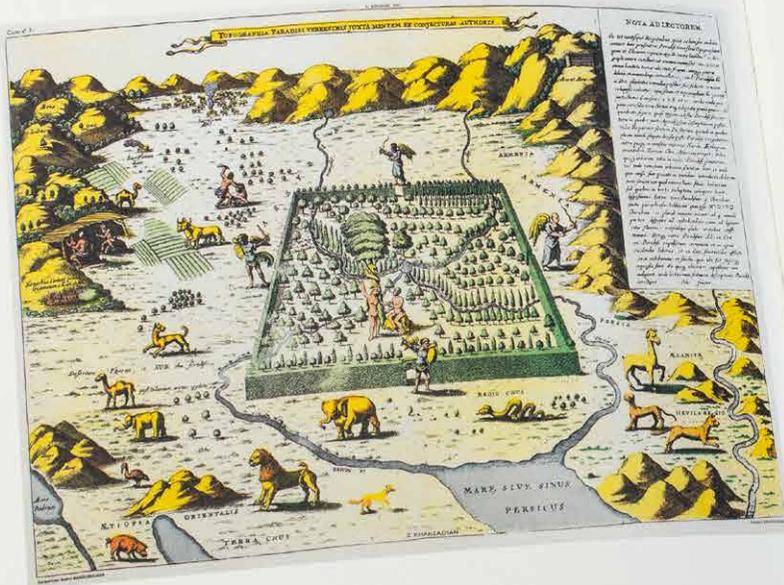
La résistible voie vers l'égalité des droits:
des réformes en faveur des minorités à l'exclusion.

Stigmatiser

La victoire de Haïk sur Bel.
Gravure de Giacomo Guarana de
Venise (1716-1808). M. Chamchian,
Histoire d'Arménie, vol. I, Venise,
San Lazzaro: congrégation
mekhitariste, 1784.
Haïk (ou Haig) est l'ancêtre éponyme
légendaire des Arméniens, descendant
de Noé, comme le rappelle l'arche au fond
sur le mont Ararat.
Coll. Angèle et Dickran Kouymjian, Paris.



Ինչպէս զԵ՛կ հաղկոյ զԵլուր.
յոյճակոյ զարքայ Բելի զԵրկրոյն.



Topographia Paradisi terrestis iuxta
mentem et conjecturas auctoris.
Reproduction d'une carte d'Athanasius
Kircher, 1675. Zedig Khanzadian,
Atlas de cartographie historique
de l'Arménie, 1960.
Le jardin d'Eden a souvent été situé autour du
mont Ararat, devenu l'emblème de l'Arménie.
Coll. Claire Moeradian.

Sur la terre de Noé

D'après la légende rattachée à la tradition biblique, les Arméniens – qui s'appellent eux-mêmes Haï et leur pays Haïastan – descendraient de Haïk, fils de Thorgom, arrière-petit-fils de Noé par Japhet. Haïk, réfugié avec sa tribu dans une vallée au pied du mont Ararat, y aurait régné après avoir vaincu au combat Bel, le tyranne roi de Babylone.

Jusqu'à l'invention de l'alphabet (V^e siècle), l'histoire ancienne des Arméniens n'est connue qu'à partir de sources en langues étrangères et de données archéologiques fragmentaires. Les fouilles restent bridées par l'État turc, déterminé à effacer la trace de leur existence dans le territoire qu'ils occupaient jusqu'au génocide.

Il est généralement admis que les Arméniens seraient une des tribus thraco-phrygiennes, arrivées des Balkans en Asie Mineure vers 1200 avant J.-C., à l'époque de la guerre de Troie, qui ont absorbé le royaume d'Ourartou et ses populations caucasiennes vers les VII^e-VI^e siècles avant J.-C., imposant leur langue indo-européenne. Leur présence sous le nom exogène d'« Arméniens » est attestée au VI^e siècle avant J.-C., à la fois par les sources perses (stèle de Béhistoun énumérant les conquêtes de Darius le Grand) et grecques (Hécatée de Milet, Xénophon, Hérodote).

Des mesures pour l'égalité des droits sous la contrainte des traités internationaux



Marchand Arménien

Recueil des différents costumes des principaux officiers et magistrats de la Porte et des peuples sujets de l'Empire ottoman. Onfroy libraire, Paris, 1778-1882.

La différence de statut a été longtemps marquée par des signes distinctifs vestimentaires, notamment de couleur selon la religion, pas toujours strictement respectés mais parfois obligatoires sous peine de mort. Un peu avant la première charte des Tanzimat (Hatt-i Sharif de Gülhane du 3.11.1839), un décret de 1837 du sultan Mahmoud II abolit le port des turbans variés suivant le rang, désormais remplacés par celui d'un fez uniforme pour les fonctionnaires, mais maintient encore pour un temps des codes vestimentaires pour les dhimmi chrétiens (turban bleu et blanc) et juifs (turban jaune).

Coll. Bnf.



Marchand Juif

Par le traité de Paris (30 mars 1856), qui clôt la guerre de Crimée où la France, la Grande-Bretagne et l'Italie (Sardaigne) se sont rangées aux côtés de l'Empire ottoman contre la Russie, et en contrepartie d'une promesse de non-ingérence dans ses relations avec ses sujets, « Sa Majesté Impériale le Sultan, dans sa constante sollicitude pour le bien-être de ses sujets, ayant octroyé un firman qui, en améliorant leur sort, sans distinction de religion ni de race, consacre ses généreuses intentions envers les populations chrétiennes de son Empire, et voulant donner un nouveau témoignage de ses sentiments à cet égard, a résolu de communiquer aux Puissances contractantes ledit firman, spontanément émané de sa volonté souveraine ». (article 9)

De nouveaux règlements organiques vont garantir l'autonomie culturelle et religieuse interne des millets, les « nations » ethno-confessionnelles chrétiennes et juives, dont l'administration intéresse désormais le ministère des Affaires étrangères.

Le grand Saigneur, le Sultan
Abdülhamid II. L'Assiette au beurre,
France, n° 72, 16 août 1902.
Coll. Claire Mouroulian



« La politique du sultan »

Après l'assassinat du tsar réformateur Alexandre II (1881), le sultan est hanté par un danger révolutionnaire et craint un trop grand libéralisme. Confronté à la montée des séparatismes, des Balkans aux provinces arabes, il voit dans l'Arménie une « deuxième Bulgarie » dont il convient de contrer à temps une menace d'indépendance. De « nation fidèle » qui ne s'était pas révoltée avec les Grecs lors de leur lutte pour l'indépendance, le millet arménien est perçu désormais comme un agent de l'ennemi russe, sinon des puissances européennes.

Pour tenter de cimenter un empire qui se délite, le règne d'Abdülhamid II sera dès lors marqué par un régime policier et une politique panislamiste réaffirmant les privilèges des musulmans. La crainte de perdre leur position dominante renforce des préjugés traditionnels qui transparaissent dans des proverbes. Ils préparent la voie à un nationalisme d'exclusion puis d'agression.

Bientôt, il s'agira de faire disparaître la trace de l'Arménie, même sur les cartes historiques. La réforme des vilayet (provinces), de 1864, comme les départements français nés de la Révolution en donnant aux nouvelles entités administratives le nom de leur chef-lieu, a déjà effacé le nom d'Ermenistan. Les statistiques démographiques sont manipulées pour contrer les exigences internationales de réformes. Si, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867, le pouvoir ottoman estime la population arménienne à 2400000, trois décennies plus tard, il la rabaisse à moins d'1500000.

Le dilemme de John Bull: C'est difficile
de le déranger... C'est un si bon client.
Puck, États-Unis, vol. 36, n° 932,
16 janvier 1892.
© Domaine public, Library of Congress Prints
and Photographs Division, Washington D.C.



L'Assiette au beurre, France, n° 47,
26 février 1902. Illustrateur: Steinlen.
Coll. Claire Mouradian.

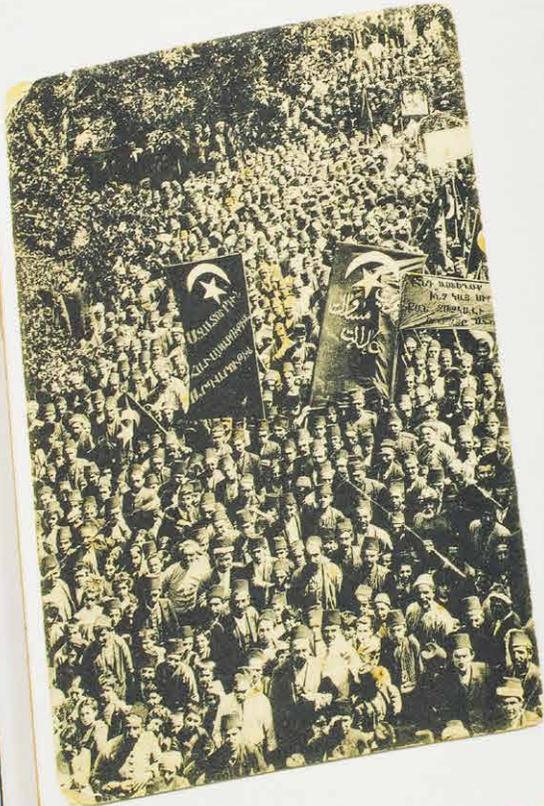
Le temps des massacres

Créés sur le modèle des Cosaques pour défendre
les frontières sensibles, dont celles du Caucase,
et contrôler les tribus, les redoutables régiments
de cavalerie hamidiye commencent à faire régner
la terreur.

L'opposition se radicalise aussi. Aux petites sociétés
secrètes imitant les carbonari (membres de la
charbonnerie, société secrète italienne luttant
pour l'unité) succèdent bientôt des mouvements
plus organisés contre une monarchie de plus
en plus despotique. Le parti social-démocrate
Hentchak (Genève, 1887), d'inspiration marxiste,
la Fédération révolutionnaire arménienne
Dachnaktoutioun (Tiflis, 1890), dans la mouvance
socialiste, prônent l'émancipation sociale et
nationale et l'autodéfense armée que mettent en
œuvre des fédais (sacrifiés), bandits d'honneur dont
le roman Khente (le fou) de Raffi a fixé le prototype.

Quelques manifestations de rue pour l'application
des réformes et des révoltes villageoises contre
les Kurdes dans les montagnes du Sassoun vont
déclencher les premiers massacres de masse
systématiques. Répétition générale du génocide ?

Scène de liesse à Marzvan.
 Empire ottoman, juillet 1908.
 Photographie: Didiyan.
 La foule salue le rétablissement de la
 Constitution avec des étendards dans toutes
 les langues sur lesquels on peut lire les mots:
 « liberté, égalité, justice ».
 Coll. Mark Der-Herooulianian



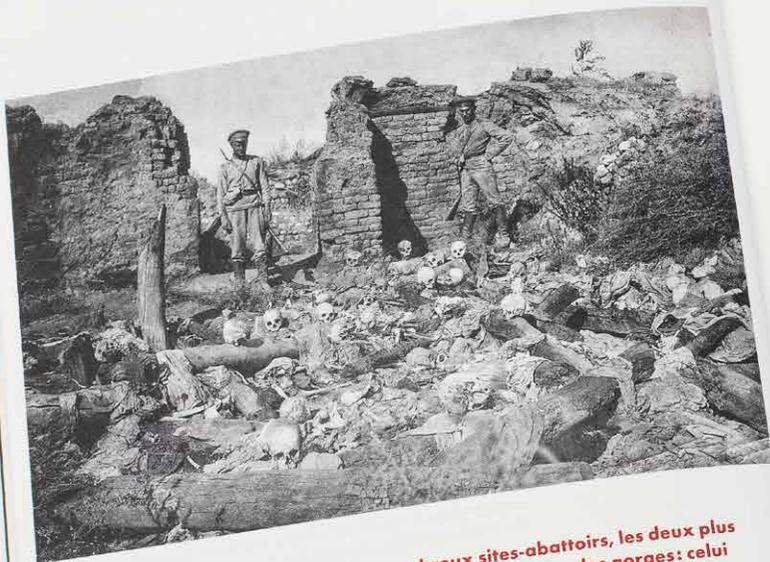
Les espoirs déçus de la révolution jeune-turque (juillet 1908)



Vision de la révolution jeune-turque.
 Khatabata (journal satirique
 arménien), Tiflis, Empire russe,
 juillet 1908.
 En arménien, sur l'arc-en-ciel: « Constitution »,
 sur l'étendard des différents peuples
 (grec, macédonien, bulgare, albanais,
 juif, arabe, bédouin, arménien, kurde)
 « Autonomie », et sur celui du turc au centre
 « Union, Égalité ».
 Coll. Bibliothèque Nubar.

Des Ottomans, notamment parmi les tenants du mouvement jeune-turc apparu en 1889, puis au sein du Comité Union et Progrès (CUP) créé en 1907, s'insurgent aussi contre la politique du sultan à l'égard de leurs concitoyens arméniens, et se rapprochent d'eux dans l'exil. Dans le contexte des défaites subies dans les provinces balkaniques, le rétablissement de la Constitution en juillet 1908 par des officiers de l'armée de Macédoine enthousiasme les foules. La population fraternelle, les exilés reviennent. L'égalité des droits est réaffirmée. Le nouveau Parlement comprend des députés issus de toutes les communautés, même si leur nombre ne correspond pas à leur poids démographique respectif. Le décalage des aspirations apparaît néanmoins très vite.

Les sites-abattoirs gérés par l'Organisation spéciale



Charnier découvert par les troupes russes au cours du printemps 1916 dans un village des environs de Van.
Coll. Musée-Institut du Génocide, Erevan.

36

Parmi les nombreux sites-abattoirs, les deux plus importants avaient pour cadre des gorges: celui de Kemah, au sud-ouest d'Erzincan, sur l'Euphrate supérieur, où des dizaines de milliers d'hommes ont été exterminés en mai et juin 1915 sous la supervision directe du Dr Bahaeddin Şakir, patron de l'OS; celui de Kahta, dans le massif montagneux situé au sud de Malatia, dans lequel 500 000 déportés sont passés.

L'élimination des conscrits et des hommes adultes



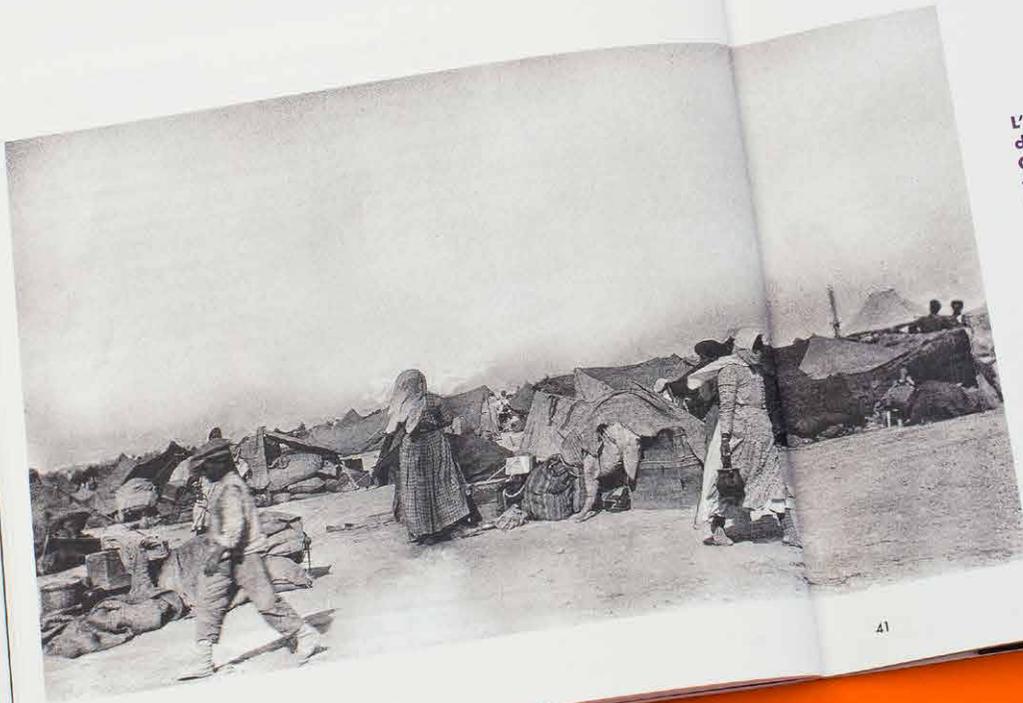
Sur ordre donné par le ministre Enver le 25 février 1915, les dizaines de milliers de conscrits arméniens servant dans la III^e Armée ont été désarmés et versés dans des bataillons de travail ou exécutés. En mai 1915, les autorités internent et assassinent les hommes âgés de 16 à 60 ans ou optent, dans les districts à forte densité arménienne, pour la conscription des 16-19 ans et des 41-60 ans, jusqu'alors épargnés. Ces hommes sont abattus dans des endroits isolés. Le 24 avril 1915, sur ordre du ministre de l'Intérieur, on procède également à l'arrestation des élites arméniennes de Constantinople, qui seront exécutées quelques semaines plus tard.

Convoi d'hommes adultes arméniens extraits de la prison de Mezre et menés sous escorte vers une destination inconnue.
Coll. Congrégation des PP. Mekhitaristes de Venise.

37

Camp de concentration de Meskene,
sur la ligne de l'Euphrate.
Photographie: Armin Wegner.
Coll. Congrégation des PP. Mekhioristas de Venise.

La seconde phase d'une destruction dans les camps de Syrie et de Mésopotamie (mars-décembre 1916)



L'ultime étape du processus de destruction vise les déportés originaires d'Anatolie occidentale et de Cilicie et, dans une moindre mesure, ceux des six vilayets orientaux, déjà éliminés en cours de route. Il a pour cadre les 25 camps de concentration de Syrie et de Haute-Mésopotamie mis en place à partir d'octobre 1915.

Gérés par une sous-direction des Déportés, attachée au directeur pour l'Installation des Tribus et des Migrants (İskân-ı Achâyirin ve Muhâcirin Müdiriyeti/İAMM), dépendant du ministère de l'Intérieur, ces camps ont accueilli environ 800 000 déportés.

En mars 1916, environ 500 000 internés subsistaient dans ces camps et quelques lieux de relégation. Une ultime décision a alors été prise par le Comité central jeune-turc pour procéder à leur liquidation. D'avril à décembre 1916, deux sites, Ras ul-Ayn et Deir es-Zor, au Sud, ont été le cadre de massacres systématiques qui ont fait plusieurs centaines de milliers de morts, principalement des femmes et des enfants.

Exclure du territoire, effacer de l'histoire.

Porte d'une maison arménienne
dans laquelle vivaient deux familles
(les Haygjan et les Abdo).
Photographie: Bardig Kouroumdjian.



Exclure

Le génocide des Arméniens : les avancées de la recherche

Longtemps enfermée dans une logique unique des rapports de force entre grandes puissances autour de la Question arménienne, la recherche s'est progressivement recentrée sur le phénomène génocidaire en tant que question intérieure ottomane, effet de l'idéologie totalitaire portée par le régime unioniste. Le contexte de guerre, celui de la Grande Guerre, élément déclencheur du génocide, est également au centre de certains travaux, de même que la « brutalisation » des populations civiles qui en a découlé.

Le programme génocidaire jeune-turc

Concernant le programme génocidaire jeune-turc, sa volonté d'homogénéisation ethnique de l'Asie Mineure, conçue comme une nécessité absolue pour construire un État-nation turc, est dorénavant mis en évidence comme principal outil de compréhension de la radicalisation du Comité Union et Progrès (CUP). Ces travaux révèlent d'autre part que la mise en œuvre d'une ingénierie sociale ne visait pas seulement les populations arméniennes, mais également les Syriques et les Grecs, dont l'exclusion du corps social avait été programmée.

Les fonds d'archives

De nombreux fonds d'archives sont désormais étudiés et souvent publiés : archives diplomatiques américaines, allemandes, britanniques, témoignages des missionnaires, archives du Vatican, archives ottomanes du Premier ministre, archives arméniennes, notamment celles du Patriarcat arménien de Constantinople. Ces matériaux, en particulier consulaires, ont permis de grandes avancées dans la connaissance des procédures d'extermination des populations dans les provinces, notamment par l'étude du fonds du Deuxième Bureau, attaché au ministère de l'Intérieur, sur la planification administrative des déportations que le Comité central jeune-turc a mise en œuvre.

L'approche géographique

Fondée sur l'usage extensif du témoignage des victimes et des rescapés, l'approche géographique du génocide permet de mesurer son impact local, d'apprécier les différences de traitement d'une région à l'autre et de saisir la complexité de la machinerie exterminatrice, y compris dans sa dimension socio-économique. En pénétrant jusqu'au niveau des communautés villageoises et en rendant compte du comportement des bourreaux,

de celui des victimes, on peut fixer dans le temps avec précision la « fin du monde » qu'a constitué le génocide pour la population arménienne d'Asie Mineure et d'Anatolie.

La microhistoire

Le niveau d'analyse microhistorique permet de préciser les étapes de la destruction des Arméniens et la chronologie des événements : la première phase du génocide (mars à septembre 1915) se décompose en un préalable qui consiste à arrêter et à exterminer les mobilisés (janvier-février 1915) et les élites (avril 1915, à Constantinople comme en province), puis l'arrestation et le massacre des autres hommes adultes (mai-juin 1915), avant la déportation du reste de la population (juin-août 1915). À peu près tous les convois de déportés (306 recensés) et leurs itinéraires ont été identifiés, leur départ daté. On connaît les escadrons de l'Organisation spéciale et les sites sur lesquels ils opéraient pour les exterminer. Une liste assez complète d'environ 1700 criminels impliqués dans les opérations de déportation et de massacre peut être dressée : hauts fonctionnaires, militaires, chefs des clubs jeunes-turcs locaux, inspecteurs délégués sur place par le Comité central du CUP, officiers de l'Organisation spéciale, etc.

Des monographies régionales nous aident notamment à comprendre comment l'administration ottomane se chargeait des tâches officielles, comme le recensement des déportés et de leurs biens, l'organisation des convois, laissant aux paramilitaires de l'Organisation spéciale le travail officieux, la destruction.

On a pu isoler également une « seconde phase du génocide », qui s'étend de mars à décembre 1916, visant à détruire les déportés internés dans les déserts de Syrie et de Mésopotamie, dans les 25 camps de concentration administrés par la sous-direction des Déportés établie à Alep.

La dimension économique

La dimension économique du génocide, via le projet de création d'une Milli İhtisat (« économie nationale »), consistant à capter les entreprises arméniennes et grecques et à les transférer à des entrepreneurs « turcs », est connue, en particulier la confiscation des biens nationaux arméniens, dont plus de 2000 églises et 400 monastères.

Le jugement des criminels

La commission des Responsabilités auprès de la conférence de la Paix (février-avril 1919) a préconisé la création d'un Tribunal international pour juger les criminels de guerre et adopter de nouvelles catégories de crimes, comme ceux qui ont été perpétrés contre une partie de la population ottomane. Mais des anciens criminels de guerre ont trouvé leur place dans l'appareil d'État kémaliste.

Au cours de la Première Guerre mondiale, le Comité Union et Progrès, parti nationaliste turc gouvernant l'Empire ottoman, a mis en œuvre la destruction systématique de ses citoyens arméniens, rompant ainsi avec la tradition impériale multiethnique et multiconfessionnelle. Le contexte de guerre a constitué la condition nécessaire, propice à ces violences de masse planifiées qui ont été menées en deux étapes: massacres des hommes adultes et des conscrits, puis déportation des femmes et des enfants de mai à octobre 1915; élimination progressive des déportés dans les camps de concentration établis dans le désert syrien et en Mésopotamie. Interdits de retour par la république kémaliste, les rescapés et leurs descendants forment aujourd'hui une diaspora mondiale, principalement en Russie, aux États-Unis et en France. À l'occasion du centième anniversaire de ce génocide, le Mémorial de la Shoah a décidé de dédier une exposition à ces événements qui préfigurent les meurtres de masse perpétrés au cours du XX^e siècle, en mettant également en exergue le déni dont il continue à faire l'objet.

10 €

ISBN 978-2-916966-72-4



9 782916 966724

